



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 3 février 2025.

#### **Règlement numéro 2025-02 autorisant le remplacement de l'entente à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville**

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

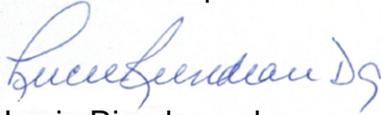
Donné à Pike River, ce 4<sup>ème</sup> février 2025.

Lucie Riendeau  
Directrice générale

---

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Riendeau, directrice générale de la Municipalité de Pike River, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie au bureau municipal et au bureau de poste entre 8H00 et 16H30, le 4 février 2025.

A handwritten signature in blue ink that reads "Lucie Riendeau d.g." in a cursive style.

Lucie Riendeau, d.g.